Olympiodore, fr. 41, 1 et 2

Ότι ἕκαστος τῶν μεγάλων οἶκων τῆς Ῥώμης, ὡς φησιν, ἅπαντα εἶχεν ἐν ἑαυτῷ ὁπόσα πόλις σύμμετρος ἠδύνατο ἔχειν, ἱππόδρομον καὶ φόρους καὶ ναοὺς καὶ πηγὰς καὶ λουτρὰ διάφορα. Διὸ καὶ ὁ

συγγραφεύς ἀπεφθέγξατο·

Είς δόμος ἄστυ πέλει· πόλις ἄστεα μυρία κεύθει. Ήσαν δὲ καὶ λουτρὰ δημόσια παμμεγέθη. Αἱ δὲ ἀντωνιαναὶ οὕτω καλούμεναι εἰς χρείαν τῶν λουομένων καθέδρας εἶχον παρακειμένας χιλίας ἑξακοσίας, ἐκ μαρμάρου κατεσκευασμένας ξεστοῦ. Αἱ δὲ Διοκλητιαναὶ ἐγγὺς διπλασίους. Τό τε τεῖχος τῆς 'Ρώμης μετρηθὲν παρὰ 'Άμμωνος τοῦ γεωμέτρου, καθ' ὃν καιρὸν Γότθοι τὴν προτέραν κατ' αὐτῆς ἐπιδρομὴν ἐποιήσαντο, εἴκοσι καὶ ἑνὸς μιλίου διάστημα ἔχον ἀπεδείχθη.

"Ότι πολλοὶ οἰκοι 'Ρωμαίων προσόδους κατ' ένιαυτὸν ἐδέχοντο ἀπὸ τῶν κτημάτων αὐτῶν ἀνὰ μ΄ χρυσοῦ κεντηνάρια, χωρὶς τοῦ σίτου καὶ τοῦ οίνου καὶ τῶν άλλων ὰπάντων είδῶν, ὰ είς τρίτον συνέτεινεν, εἰ ἐπιπράσκετο, τοῦ εἰσφερομένου χρυσίου. Τῶν δὲ μετὰ τοὺς πρώτους δευτέρων τῆς 'Ρώμης πεντεκαίδεκα καὶ οίκων κεντηναρίων ἡ πρόσοδος ἠν. Καὶ ὅτι Πρόβος ὁ παῖς 'Ολυρίου τελέσας τὴν οἰκείαν πραιτοῦραν κατὰ τὸν καιρὸν τῆς Ἰωάννου τυραννίδος, δώδεκα κεντηνάρια χρυσίου ἀνήλωσε. Σύμμαχος δὲ ὁ λογογράφος, συγκλητικὸς ὢν τῶν μετρίων, πρὶν ἢ τὴν Ῥώμην παιδὸς Συμμάχου πραιτοῦραν άλῶναι, τοῦ τελοῦντος κ' κεντηνάρια ἐδαπάνησε· Μάξιμος δέ, εἶς τῶν εὐπόρων, εἰς τὴν τοῦ υἱοῦ πραιτοῦραν μ΄ κατεβάλετο κεντηνάρια. Έπτὰ δὲ ἡμέρας οἱ πραίτωρες τὰς πανηγύρεις ἐτέλουν.

1) Chacune des grandes maisons de Rome contenait en son sein tout ce que pouvait avoir une ville de modeste importance: un hippodrome, des forums, des temples, des fontaines, divers bains. Concernant cela l'historien note: «Une seule maison était une ville.»

Il y avait également à Rome des énormes bains publics. Ceux qu'on appelle les Thermes Antonins avaient 1600 sièges de marbre pour l'utilisation des baigneurs, et les Thermes de Dioclétien avaient le double. Les murs de Rome, comme démontré par le géomètre Ammon qui les a mesuré au temps de la première invasion des Goths avaient une circonférence de 21 miles.

2) Beaucoup de maisons romaines recevaient de leurs domaines un revenu annuel se montant à 4000 livres d'or, sans compter le blé, le vin et les autres produis qui, une fois vendus, constituaient un tiers du rapport en or. Les maisons de Rome qui, après les premières, occupaient le second rang jouissaient d'un revenu de 1500 à 1000 livres d'or. Probus, le fils d'Olybrius, lorsqu'il exerça sa préture au temps du règne de l'usurpateur Jean, dépense 1200 livres d'or; l'orateur Symmaque, sénateur de richesse moyenne, déboursa pour sa part 2000 livres d'or quand son fils revêtit la préture avant la prise de Rome, Maximus l'un des plus riches, paya 4000 livres d'or pour la préture de son fils. Les préteurs donnaient des jeux pendant sept jours.

Symmaque: Lettres, 4.8 (401 de n. è.)

Ad Stilichonem

Intellego ex mora et cunctatione rescripti atque ... divini, aliquid in his, quae praetoria filii mei supplicatio conprehendit, incongruum vel dubium iudicari, atque ideo denuo tibi petitionum mearum debeo praestare rationem. de equis ob natalem d. n. Honorii ... et invictissimi principis largiendis, licet hoc anno obsequii istius tempus effluxerit, opinor votum meum non potuisse reprehendi. aequo vero theatralis et holosericarum vestium impetratio etiam aliis ante me plerumque delata est et ideo iuvatur exemplis. amphitheatrum in spectaculum, quod editioni filii mei propter capacitatem loci opto concedi, etiam ludieris quaestorum praelusionibus non negatum, testimonio sunt rescripta ... privilegio solis patere consulibus. sciat a me dudum rei iustius processisse principium, non ut fastigio consulari, quod proxime tui culminis felix et olim debitus magistratus ornavit, ex hoc aliquid adderetur – neque enim praecipuus honor rerum talium requirit augmenta -, sed ne populus Romanus adpetentior istiusmodi voluptatis minoris loci urgueatur angustiis. ceterum quid praerogativae habeat, non video, cum etiam censuales absentium munera illic soleant exhibere, quorum mediocritatem volumus aemulari.

Symmague à Stilicon

Le retard du rescrit impérial et sa lenteur à rendre réponse me font comprendre que, dans le contenu de la supplique de mon fils pour sa préture, on considère quelque chose comme anormal ou mal établi. Aussi, une seconde fois, dois-je vous produire justification de mes demandes: Offrir des chevaux en l'honneur de l'anniversaire de Notre Seigneur, le Très Auguste et Toujours Victorieux Prince Honorius, quoique pour cette année les temps d'un pareil hommage soient déjà passés, je ne pense pas qu'un tel voeu de ma part ait pu être critiqué. Quant à la mise en eau du théâtre et aux robes de pure soie, l'autorisation en fut souvent accordée à d'autres aussi avant moi et ce sont là par conséquent des précédents qui m'appuient. L'amphithéâtre dont, à cause de la capacité du bâtiment, je souhaite que puissent disposer les fêtes de mon fils, n'a pas été — les rescrits en font foi — refusé pour les spectacles, même lors des «levers de rideau» offerts par les questeurs: il n'est donc pas, à mon sens, ouvert aux seuls privilèges des consuls.

Qu'on sache que depuis longtemps l'idée première de ce projet a cheminé en moi, non pour ajouter à cette élévation du consulat que par une heureuse magistrature, à Elle due depuis longtemps, Votre haec eo scribo, ne videar iniquitatis aut insolentiae argui, si aliquid denegetur, sed eminentissimae et semper mihi reverendae sublimitati tuae expendendum relinquo, quid merito existimes convenire. de me enim opinio hominus iudicabit, si iusta non impetrem, cum tuae censurae animus soleat magna praestare.

Hautesse vient d'honorer — en effet, une distinction aussi exceptionnelle ne requiert pas de semblables compléments — mais pour éviter que le peuple romain, si engoué de ses plaisirs, ne soit pressé par l'étroitesse d'un local plus petit. Au reste, je ne vois pas où serait l'exception, puisque même les administrateurs du cens ont coutume d'y donner les jeux des personnes absentes et que nous voulons en imiter la modestie. Je vous écris ainsi, afin de ne pas me voir taxé de manque de droiture ou de respect, si jamais on m'oppose un refus. Mais à Votre Eminence dont l'extrême grandeur sera toujours l'objet de ma déférence, je laisse à peser ce qui selon Elle paraît conforme au mérite, car les gens se, feront une opinion sur moi, si je n'obtiens pas justice, alors qu'en son coeur Votre Equité a coutume d'être magnifiquement généreuse. Adieu.

CIL, 6.1418

Tito Flavio Postumio Titiano viro clarissimo proconsuli provinciae Africae consuli aquarum et Miniciae correctori Campaniae correctori Italiae Transpadanae cognoscenti vice sacra praetori kandidato quaestori kandidato pontifici dei Solis auguri oratori pronepoti et sectatori Marci Postumi Festi oratoris Titus Aelius Poemenius vir egregius suffragio eius ad procuratorem aquarum promotus patrono praestantissimo.

CIL, 10.1700

Marco Maecio Memmio Furio Baburio Caeciliano Placido clarissimo viro pontifici maiori auguri publico populi Romani Quiritium quindecemviro sacris faciundis correctori Venetiarum et Histriae praefecto annonae urbis sacrae cum iure gladii comiti ordinis primi comiti orientis Aegypti et Mesopotamiae iudici sacrarum cognitionum tertio iudici iterum ex de legationibus sacris praefecto praetorio et iudici sacrarum cognitionum tertio consuli ordinario patrono praestantissimo regio Palatina posuit.

CIL. 6.1778

Agorii Vettio Agorio Praetextato viro clarissimo pontifici Vestae pontifici Solis quindecemviro auguri tauroboliato curiali neocoro hierofantae patri sacrorum quaestori candidato praetori urbano correctori Tusciae et Umbriae consulari Lusitaniae proconsuli Achaiae praefecto urbi praefecto praetorio II Italiae et Illyrici consuli designato Dedicata Kalendis Februariis domino nostro Flavio Valentiniano Augusto III et Eutropio conssulibus.

CIL, 6.1418

À Titus Flavius Postumius Titianus, consulaire, proconsul de la province d'Afrique, consulaire des eaux et de la *Minicia*, correcteur de Campanie, correcteur d'Italie transpadane, vicaire des causes sacrées, préteur candidat, questeur candidat, pontife du Soleil, augure, orateur, arrière-petit-fils et disciple de l'orateur Marcus Postumius Festus. Titus Aelius Poemenius, *vir egregius*, promu à la procuratèle des eaux par sa recommandation (*suffragium*), à son patron très excellent.

CIL, 10.1700

À Maecius Memmius Furius Baburius Caecihanus Placidus, clarissime, pontife majeur, augure public du peuple romain des Quintes quindecemvir sacris faciundis, correcteur de Vénétie et d'Istrie, préfet de l'annone de la Ville sacrée avec le droit du glaive, comte du premier ordre, comte d'Orient, d'Egypte et de Mésopotamie, juge des causes sacrées pour la première fois, juge pour la seconde fois par délégation des causes sacrées, préfet du prétoire et juge des causes sacrées pour la troisième fois, consul ordinaire, patron très excellent. La région Palatine a posé [cette inscription].

CIL. 6.1778

À Vettius Agorius Praetextatus clarissime, pontife de Vesta, pontife du Soleil, quindecemvir, augure, taurobolié, curiale, néocore, hiérophante, père des sacrifices — questeur candidat, préteur urbain, correcteur de Tuscie et d'Ombrie, consulaire de Lusitanie, proconsul d'Achaïe, préfet de la Ville, deux fois préfet du prétoire, d'Italie et d'Illyricum, consul désigné. Dédié aux Calendes de février sous le consulat de notre maître Valentinien Auguste pour la troisième fois et d'Eutrope.

Ausone, Prefaces, 2

Ausonius Syagrio suo salutem. Ausonius genitor nobis: ego nomine eodem Qui sim, qua secta, stirpe, lare, et patria. Adscripsi, ut nosses, bone vir, quicunque fuissem. Et notum memori me coleres animo. Vasates patria est patri: gens Aedua matri De patre; Tarbellis sed genitrix ab Aquis. Ipse ego Burdigalae genitus: divisa per urbes Quatuor antiquas stirpis origo meae. Hinc late fusa est cognatio: [...] Genitor studuit medicina Disciplinarum quae dedit una Deum. Nos ad grammaticen studium convertimus: et mox Rhetorices etiam quod satis attigimus. Nec fora non celebrata mihi: sed cura docendi Cultior; et nomen grammatici merui: Non tam grande quidem, quo gloria nostra subiret Aemilium aut Scaurum, Berytiumque Probum; Sed quo nostrates, Aquitanica nomina, multos Collatus, non et subditus, aspicerem. Exactisque dehinc per trina decennia fastis Asserui doctor municipalem operam. Aurea et Augusti palatia iussus adire, Augustam sobolem grammaticus docui: Mox eliam rhetor.

Ausone, Idylles, 3

Salve, herediolum, maiorum regna meorum, Quod proavus, quod avus, quod pater excoluit; Quod mihi iam senior, properata morte, relinquit: Heheu, nolueram tam cito posse frui! lusta quidem series patri succedere: verum Esse simul dominos, gratior ordo piis. Nunc labor, et curae mea sunt: sola ante voluptas Partibus in nostris; cetera patris erant. Parvum herediolum, fateor: sed nulla fuit res Parva umquam aequanimis; adde etiam, unanimis Ex animo rem stare aequum puto, non animum ex re Cuncta cupit Croesus, Diogenes nihilum: Spargit Aristippus mediis in Syrtibus aurum: Aurea non satis est Lydia tota Midae. Cui nullus finis cupiendi, est nullus habendi. Ille opibus modus est, quem statuas animo. Verum ager iste meus quantus sit, nosce: etiam ut me Noveris, et noris te quoque, si potis es: Quamquam difficile est se noscere. Gnôthi seauton, Quam propere legimus, tam cite negligimus. Agri bis centum colo iugera; vinea centum lugeribus colitur, prataque dimidium. Silva supra duplum, quam prata, et vinea, et arvum. Cultor agri nobis nec superest, nec abest. Fons propter, puteusque brevis, tum purus et amnis Naviger: hic refluus me vehit ac revehit. Conduntur fructus geminum mihi semper in annum. Cui non longa penus, huic quoque prompta fames. Hæcmininon proculurbe sita est, nec prorsus ad urbem: Ne patiar turbas, utque bonis potiar. Et quoties mutare locum fastidia cogunt, Transeo: et alternis rure vel urbe fruor.

Ausone à son cher Syagrius, salut.

Ausone est mon père; je porte le même nom. Je vais dire qui je suis, quelle fut ma vie, mon origine, ma famille, ma patrie, afin que tu apprennes à me connaître, excellent homme, et que mon souvenir conserve une place en ton coeur. Bazas est la patrie de mon père. Ma mère, par son père, est Eduenne mais sa mère était de Dax. Moi, je suis né à Bordeaux : ainsi, quatre villes antiques se partagent l'origine de ma famille. Aussi notre parenté s'étend loin: [...] Mon père étudia la médecine, la seule de toutes les sciences d'où sortit un dieu Mes études se sont tournées vers la grammaire, puis vers la rhétorique, et ce que j'en ai appris m'a suffi. J'ai fréquenté les tribunaux; mais j'ai cultivé de préférence l'art d'enseigner, et j'ai mérité le titre de grammairien, sans m'élever, il est vrai, au point que ma gloire atteignît celle d'Aemilius Scaurus et celle de Probus de Beyrouth mais assez haut toutefois pour ne voir, dans la plupart de nos célébrités d'Aquitaine, que des égaux et non des maîtres. Trente ans s'écoulèrent pendant que j'exerçai les fonctions de professeur dans une ville municipale. Appelé ensuite à la brillante cour d'Auguste j'enseignai au jeune Auguste, son fils, la grammaire puis la rhétorique.

Salut, petit héritage, royaume de mes ancêtres, que mon bisaïeul, que mon aïeul, que mon père ont cultivé, que m'a laissé mon père enlevé déjà vieux par une mort trop rapide encore. Hélas! J'aurais voulu pouvoir ne pas en profiter si tôt. Sans doute il est dans l'ordre de la nature qu'on succède à son père; mais, quand on s'aime bien l'un l'autre, il est plus doux de posséder ensemble. A moi maintenant, les travaux et les soucis auparavant le plaisir seul était mon partage; le reste regardait mon père. Bien petit est mon petit héritage, j'en conviens; mais rien ne semble petit quand on vit en paix avec soi-même et, peut- on ajouter, en paix avec les autres. Il vaut mieux, je pense, que la chose obéisse à l'esprit, que l'esprit à la chose. Crésus désire tout et Diogène rien. Aristippe jette son or au milieu des Syrtes, et tout l'or de la Lyde ne suffit pas à Midas. Qui ne met pas de bornes à ses désirs ne sait pas en mettre à son avoir. Il n'y a de mesure aux richesses que celle qu'on impose à sa cupidité. Mais apprends quelle est l'étendue de mon domaine: tu apprendras ainsi à me connaître, et à te connaître toi-même, si c'est possible. Car cette connaissance n'est pas chose fadle, et ce «Gnôthi seauton» que nous lisons si vite nous l'oublions de même. Je cultive deux cents arpents en terre labourable; j'ai cent arpents en vigne, la moitié en prés et, en bois, au moins deux fois autant qu'en prés, en vignes et en labours. Pour la culture de mes champs, je n'ai ni trop ni trop peu d'ouvriers. Auprès, une source, un puits peu profond, et un fleuve limpide et navigable; son flux et son reflux m'amènent et me remmènent. Je conserve toujours des fruits pour deux ans qui ne fait pas de longues provisions sent vite la famine. Mon domaine campagnard est situé ni trop près ni trop loin de la ville; j'échappe ainsi aux importuns et je suis maître de mon bonheur. Et, chaque fois que l'ennui me force à changer de place, je pars et je profite tour à tour de la ville et de la campagne.